

le Lien

n° 105
Novembre 2024

Les
Jours
Heureux

Bulletin de liaison
de l'association
les Jours Heureux

50 ANS
DES JOURS
HEUREUX



Le président, le conseil d'administration et la direction générale,
souhaitent à tous les lecteurs du Lien, des fêtes de fin d'année empruntent
de paix, sérénité et bienveillance.

Les 50 ans de l'association



L'association Les Jours Heureux a fêté ses 50 ans le 23 mai 2024. A cette occasion, tous les établissements et familles se sont réunis pour une journée festive à l'espace Chevreul à Nanterre.

LA PRÉPARATION

Dans les établissements, les résidents des foyers :

FAM Jean Faveris, de la Maison de Pénélope, du FAM Sartrouville, du foyer Kellermann/ Hors les murs, foyer Bercy et foyer Elisabeth et Paulette Faveris, accompagnés des salariés, se sont préparés à cet évènement, ont répété en danse, chant, et théâtre, confectionné lors d'ateliers créatifs les œuvres exposées dans la salle de fête afin de rendre cette journée encore plus exceptionnelle !



Alain, Vincent,
Negar et Nadia

Atelier créatif
foyer
Elisabeth
et Paulette
Faveris



Atelier Chorale

Avec l'artiste Laurent Foulon accompagné par les résidents pour la chanson « La ballade des Jours Heureux »



Le théâtre

- Nous avons la troupe du foyer Elisabeth et Paulette Faveris accompagnée par Alain, Laurence, Sophie, Laetitia, Pascal, Karima,
- La troupe du foyer Kellermann avec Geoffroy,
- La troupe du FAM Jean Faveris avec Barbara,
- La troupe du FAM Sartrouville avec Maité et Fatou,
- La troupe de la Maison de Pénélope avec Joan et Marie, Hermine et Diana.

Les 50 ans de l'association

La danse et la chorégraphie réalisées par :

La Maison de Pénélope, le foyer Kellermann et Hors les Murs, le FAM de Sartrouville, le foyer Bercy, le foyer Elisabeth et Paulette Faveris, le FAM Jean Faveris et le Siège.



Répétition au Siège



Répétition au foyer Kellermann

Groupe de musique en live :

- Erika and Co
- Laurent Foulon
- Moussa-Abou G et le Yassa Blaster

LE JOUR DE LA FÊTE



Une des décorations réalisées par les résidents et salariés



L'accueil des invités



Erica Fronton, Moussa Ly, la présentation et déroulement de la journée

Les 50 ans de l'association

À cette occasion, les quelques mots du Président

Notre association, Les Jours Heureux, est réunie pour célébrer les 50 ans de sa fondation. 50 ans c'est, déjà, un certain âge qui fait date et qui marque l'existence. Je me félicite de nous retrouver, tous ensemble aussi nombreux, pour ce bel anniversaire, que vous soyez personnes accompagnées, membres du personnel, familles ou amis.

En premier lieu, permettez-moi d'adresser, en votre nom, notre profonde reconnaissance et de très sincères remerciements aux initiateurs et organisateurs de cette réunion, qu'ils soient des établissements ou du siège. Nous mesurons le labeur fourni pour ce faire, et pour donner toute sa dimension et tout son sens à cette manifestation.

Je vous ferais grâce du déroulé de l'historique détaillé de ces 50 années de l'association, que vous connaissez, certainement, tous. Pour mémoire je rappellerais la raison profonde de son origine. C'était la préoccupation, voire l'angoisse des familles qui, avant les années 70, s'interrogeaient quant à l'avenir de leur enfant qui présentait une déficience intellectuelle, et qui vivait à leur domicile. Qui l'accompagnerait s'ils n'étaient plus en mesure d'assumer cette



tâche, ou qui s'occuperait de lui après leur disparition ? A cette époque, ces parents se trouvaient face à une carence très importante d'établissements, qui auraient pu recevoir ces jeunes adultes, surtout à Paris et en Ile de France. Et obtenir une place, dans une structure géographiquement éloignée, de leur domicile, était synonyme de rupture du lien familial.

Devant cette pénurie, et celui d'un avenir incertain pour leur enfant, 3 familles, mesdames et messieurs Bougheon, Diffre et Favaris, accompagnées par Mme Abadie alors directrice du Centre d'Aide par le Travail Hoffer où travaillaient les enfants de ces personnes, décidèrent de fonder une association, Les Jours Heureux, dont les buts, sont gravés dans ses statuts, à savoir :

- Venir en aide aux familles d'enfants handicapés

mentaux, pour mettre en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire pour le développement intellectuel, moral et physique de ceux-ci

- Créer et gérer des établissements appropriés pour personnes handicapées mentales ayant pour objectifs leur hébergement, leur accompagnement, l'aide à l'autonomie, l'insertion sociale, l'accès au travail, à la culture, aux loisirs...

En octobre 1977, grâce à l'aide appuyée et efficace de monsieur Jean-Louis Calvino, alors président des Papillons blancs de Paris - APEI 75 et de son conseil, que Les Jours Heureux ouvraient leur foyer historique, à Nanterre. Depuis cette date, et jusqu'à ce jour s'enchaîneront, successivement, l'ouverture ou la reprise des 21 établissements ou services dont nous assurons la gestion.

Les 50 ans de l'association

Nous devons avoir une pensée pour tous, celles et ceux, qui ont mis leurs compétences au service de l'association depuis 50 ans,

pour édifier ce qu'elle est, avec ses points forts et ses faiblesses comme toute société humaine. Cette montée en charge du nombre d'établissements de l'association est le fruit d'un travail collectif, d'un long cheminement semé d'obstacles et d'embûches, auquel les familles, les amis et les salariés de différents métiers ont tous pris part. Je veux souligner celle prise par nos directeurs généraux successifs auxquels il faut rendre hommage pour leur dévouement, leur engagement, et leur compétences reconnues. Ils sont en permanence sur la brèche, non seulement pour assurer la bonne marche de l'association, mais aussi pour travailler et répondre, avec tous nos cadres, et le conseil d'administration aux offres du secteur. Les Jours Heureux, ne sont pas inactifs, ils sont présents pour répondre aux besoins encore importants dans notre secteur.

Il faut être conscient que l'existence de nos résidents, pourrait ne pas être aussi animée et épanouie sans la générosité de tous nos donateurs et bienfai-

teurs qui se manifestent régulièrement à notre égard. Nous leur exprimons notre profonde reconnaissance et de sincères remerciements pour leurs libéralités, non négligeables, qui participent à l'amélioration du fonctionnement de nos établissements, à plus de confort dans le quotidien des personnes, ou permettent à ceux-ci de s'ouvrir encore davantage dans des domaines très variés : la culture, les nouvelles technologies, les loisirs, les sports...

Les Jours Heureux ne se sont pas construits sans les nombreux salariés qui accompagnent nos amis. La palette des métiers qui œuvrent dans nos différentes structures est diverse, complémentaire et adaptée aux personnes que nous recevons.

Mesdames et messieurs les salariés, quel que soit votre place, votre fonction, vos responsabilités dans l'établissement où vous œuvrez, en venant travailler dans l'association vous vous êtes engagés à respecter notre charte, c'est-à-dire à tout mettre en œuvre pour que la vie des personnes handicapées mentales qui vous sont confiées soit la plus épanouissante, digne et heureuse possible. Ces personnes à part entière ne doivent, en aucun cas, être victimes d'exclusion ou de ségrégation. Votre remarquable conscience professionnelle vous engage à honorer cette éthique. La bienveillance à l'égard des personnes que vous accompagnez, les nombreuses activités proposées, leur permettent de s'épanouir, de favoriser leur auto-



Messieurs Jean Faveris, Daniel Godinot, Michel Faveris, année 1990

Les 50 ans de l'association

Quelques mots du Président (suite)

nomie, leur indépendance, leur ouverture sur la société, et leur octroie plus de liberté. Nous sommes conscients que vous exercez une profession difficile, parfois ingrate et souvent mal reconnue, qui peut vous amener à être confronté à des accompagnements complexes qui sont vite épuisants tant sur le plan physique que mental.

Je vous redis, ici, à vous toutes et tous les salariés des Jours Heureux, la reconnaissance, les félicitations et les remerciements des familles et du conseil d'administration pour votre savoir-faire, votre dynamisme et la qualité du travail dont vous faites preuve dans vos tâches respectives.

Les Jours Heureux, est une association familiale, ce qui signifie que la famille de la personne accompagnée, a sa place dans l'établissement ou habite son protégé. Les parents occupent une place fondamentale dans l'existence de leur proche, ils sont les seuls à connaître son parcours de vie, son histoire.

Aussi il est indispensable que la famille puisse tisser et entretenir des liens basés sur l'estime et la confiance avec l'établissement qui, lui de son côté, apporte ses compétences professionnelles.



Comme le salarié, la famille a son rôle. Chacun se doit de respecter les droits et devoirs de son interlocuteur. Il faut être conscient que cela demande de l'abnégation et de faire confiance à autrui. Mais c'est une condition, sine qua non, pour que la personne accompagnée s'épanouisse et prenne confiance en elle.

Nous vivons dans un monde qui se complexifie et une société qui évolue, si nous voulons que notre association soit, et reste forte, quelle poursuive sa mission encore longtemps, et demeure reconnue par les pouvoirs publics, il est indispensable, pour afficher notre vigueur, notre place dans le secteur médico-social, que toutes les familles des personnes que nous accompagnons fassent preuve de solidarité, adhèrent et s'investissent dans Les Jours Heureux. Le fait d'être venu aussi nom-

breux, à cette fête associative, est la preuve tangible de l'intérêt que vous lui portez. Evitons d'être ou de devenir des consommateurs, ce qui ne serait pas sans conséquences. Aujourd'hui, le risque est grand, et le réveil pourrait être brutal.

Alors, formulons des vœux, pour que **notre association, fière de ses actions auprès des personnes en difficulté, s'adapte aux besoins, conserve son dynamisme, son identité et ses valeurs, qu'elle poursuive ses missions**, encore longtemps, qu'elle soit toujours, et encore plus, au service de nos amis dont nous avons aujourd'hui, où nous aurons, demain, la responsabilité d'assumer leur accompagnement.

Michel Faveris

Président de l'association

Les 50 ans de l'association

Huit cents invités : les résidents, familles, salariés, bénévoles et amis.



De nombreux spectacles, variés, égrènent la journée



Moussa Ly,
Responsable coordinateur des services animations

Les 50 ans de l'association

Les 50 ans de l'association : Quelle histoire ? 50 ans, ce n'est pas rien.

Pour notre association, c'est l'âge d'une certaine maturité

C'est un moment très spécial que de célébrer les 50 ans d'une association fondée par des familles, des parents de personnes en situation de handicap.

Fêter les 50 ans de l'association, cela témoigne d'un engagement durable et d'un soutien précieux pour de nombreuses familles au fil des ans.

L'association a joué un rôle essentiel durant ces cinq décennies, en offrant des ressources, des conseils et un espace de partage pour les familles, tout en sensibilisant la société aux défis rencontrés par les personnes handicapées.

Célébrer un tel anniversaire a été l'occasion de réfléchir aux réalisations passées, de rendre hommage aux membres fondateurs et aux bénévoles qui ont contribué à son succès, et de se projeter vers l'avenir. C'est aussi une belle opportunité pour renforcer les liens au sein même de l'association et pour continuer à défendre les droits et le bien-être des personnes accueillies.

Cet événement s'est déroulé à Nanterre, là où le premier établissement a ouvert.

Une présentation des 50 années d'actions des Jours heureux a ouvert la célébration, mettant en lumière les réalisations de l'association et les défis auxquels elle a été confrontée. Les images ont

suscité une profonde émotion parmi les participants, illustrant le parcours de l'association depuis sa fondation en 1973 et rappelant à tous l'importance de leur engagement continu.

Le président, Michel Faveris, a exprimé la gratitude de l'association Les Jours Heureux envers toutes les parties prenantes qui ont contribué à son histoire et au succès de l'association au fil des ans.

Le rôle essentiel des adhérents, des donateurs et des mécènes, qui apportent notamment un soutien financier indispensable pour mener à bien les actions sur le terrain doit être salué.

L'importance du bénévolat a également été mise en avant, en reconnaissant le travail remarquable accompli par les bénévoles (de l'association) de LJH. Leur énergie et leur dévouement contribue à sensibiliser le grand public et à mener des actions auprès des établissements.

Coup de chapeau au Conseil d'administration des Jours Heureux dont le rôle crucial est mis en lumière, en tant que force motrice derrière les orientations stratégiques de l'association. « *C'est un travail de l'ombre, où on navigue souvent avec la seule boussole de notre cœur et de nos convictions.* »



Les 50 ans de l'association



2019 – Le foyer Paulette Faveris devient le foyer Elisabeth et Paulette Faveris

Être administrateur aujourd'hui c'est prendre le flambeau transmis par d'autres qui nous ont précédés. »

Au fil des discours, une atmosphère d'unité, de solidarité et d'inspiration s'est installée ? dans la salle. Chaque participant se sentait connecté à l'histoire de LJH et inspiré par les réalisations de l'association au cours des dernières décennies. Les applaudissements nourris et les sourires rayonnants témoignaient de l'admiration et de la fierté partagées par tous.

La célébration s'est conclue par un vibrant hommage à l'équipe salariée des Jours Heureux. Leur

travail acharné, leur dévouement et leur efficacité ont été reconnus et appréciés et leur collaboration avec les autres acteurs de l'association a été soulignée comme étant essentielle pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Cette journée de fête a été un moment fort pour tous ceux qui y ont participé. Elle a renforcé les liens de ces différents acteurs, ravivé la passion pour la cause commune et inspiré de nouvelles actions pour les 50 prochaines années. La volonté de continuer à œuvrer ensemble pour un avenir meilleur pour les personnes les plus vulnérables était palpable, et chacun est reparti avec un sentiment de fierté et de détermination renouvelée pour poursuivre le combat

pour les droits des personnes en situation de handicap et apporter un changement positif dans le monde.

Ce qui est certain, c'est que le défi est toujours immense et que nous ne pourrions le relever que tous ensemble, avec chacune et chacun de vous, salarié, bénévole, partenaire et ami.

Vive l'association Les Jours Heureux ! Et grand merci à tous !

Anne-Sophie Olivier,

Directrice générale
de l'association

Les 50 ans de l'association

Les 50 ans de l'association : un événement exceptionnel

Le jeudi 23 mai 2024, l'association Les Jours Heureux a célébré un événement exceptionnel : ses 50 ans d'existence. Cet anniversaire marquant a été organisé avec brio par Madame Anne-Sophie Olivier (directrice générale), Monsieur Moussa Ly (animateur et chef de projet des 50 ans) et Madame Erica Fronton (directrice et cheffe de projet des 50 ans), qui ont déployé une énergie incroyable pour offrir une journée inoubliable aux résidents. La réception s'est tenue à l'espace Chevreul de Nanterre, accueillant plus de 800 invités autour d'un déjeuner raffiné, préparé par le traiteur « La Table de Cana ». Une semaine entière a été consacrée à la mise en place et à l'aménagement de l'immense salle, pour accueillir prestataires, équipements et invités dans des

conditions optimales. L'effervescence était palpable à la veille de l'événement, chaque membre de l'équipe s'attelant à la tâche pour que tout soit parfait.

Le président de l'association, Monsieur Michel Faveris, a ouvert la journée avec un discours émouvant, retraçant l'histoire de l'association Les Jours Heureux et rendant hommage aux efforts inlassables des équipes et aux liens de solidarité qui unissent les membres de cette grande famille. Son discours a résonné auprès de tous, rappelant la mission première de l'association : assurer le bien-être et l'épanouissement des personnes qu'elle accompagne au quotidien.

Les festivités, qui ont demandé dix mois de préparation minutieuse, ont été le fruit d'un investissement

important de la part de l'équipe organisatrice, des résidents et des salariés. Ces derniers ont imaginé des spectacles riches et variés, présentés en direct ou sous forme de vidéos projetées, créant des moments de partage et d'émotion. Des orchestres professionnels ont rythmé la journée de leurs mélodies, ajoutant une touche musicale inoubliable à l'événement.

Ce cinquantenaire restera gravé dans les mémoires, tant par la qualité de l'organisation que par la chaleur humaine qui s'en est dégagée. Un anniversaire vibrant de couleurs, de sourires et d'émotions pour l'association et ses proches.

Erica Fronton

Directrice du foyer Kellermann

Les 50 ans « LJH »

Les trois structures qui composent les Foyers du 17^{ème}, (foyer d'hébergement, foyer des retraités, Service d'accompagnement à la Vie Sociale) ont pris part à cette gigantesque cérémonie qui marquait les 50 ans de la création de l'association Les Jours Heureux. Pour cette manifestation, le 17^{ème} avait fait le choix que chaque établissement représente, au travers de déguisements, les années 70, 80 et 90.

Une grande fresque a été réalisée avec la participation active des résidents, sous la supervision de la chef de service et des équipes éducatives. Cette fresque a été affichée sur les murs de la salle qui a accueilli cette cérémonie.

Après avoir été installés et pris part au repas servi, nos résidents se sont défoulés au son de la musique de l'orchestre. Les résidents ont beaucoup apprécié et sont repartis très satisfaits.

l'équipe d'animation des Foyers du 17^{ème}



Les 50 ans de l'association

Une journée formidable (merci à tous !)

Ces cinq décennies sont le fruit de l'engagement sans faille, du travail acharné et de la passion de tous ceux qui ont contribué à faire de cette association ce qu'elle est aujourd'hui. Nos fondateurs ont jeté les bases d'un projet ambitieux, et chaque membre, bénévole, partenaire et ami a, à sa manière, apporté sa pierre à l'édifice. À vous tous, un immense merci.

Nous nous sommes réunis non seulement pour célébrer le chemin parcouru, mais aussi pour regarder vers l'avenir avec enthousiasme et détermination. Les enjeux ne manquent pas, mais notre force réside dans notre unité et notre capacité à innover et à nous adapter. Les Jours Heureux continueront à être un phare de solidarité et de bienveillance, guidant et soutenant ceux qui en ont besoin.

Merci à la directrice générale madame Anne-Sophie Olivier de nous avoir fait confiance et nous avoir soutenus pour porter ce projet.

C'était une belle aventure que j'ai eu le plaisir de partager avec la directrice du foyer Kellermann madame Erika Fronton qui n'a ménagé aucun effort pour mener ce projet jusqu'au bout, je vous dis bravo.

Un grand merci à tous les établissements qui ont participé à la préparation et aux répétitions du spectacle.



Merci à tous les résidents et aux salariés qui se sont investis dans cette aventure sans relâche, vous avez été grandiose.

Tout cela n'aurait pas été possible sans notre équipe de choc qui nous ont soutenus dans la préparation, pendant des mois, en tant que référents faisant le lien entre les salariés et les résidents, bravo aux établissements :

- Maison de Pénélope : Joan et Diana
- Foyer Kellermann / Hors les murs : Itto, Geoffroy, Maud, Fanny et Hélène-Jeanne Ndiaye
- FAM de Sartrouville : Maïté et Fatou
- Foyer Bercy : Binta
- Foyer Elisabeth et Paulette Faveris : Karima Amrouche
- FAM Jean Faveris : Mélanie, Alice, Barbara, Pauline
- Siège : France Bar

Et également, les directeurs et chefs de service ayant contribué à soutenir les équipes et à les accompagner dans la réalisation des différents ateliers pour le bon déroulement de cette fête.

Enfin merci à tous les établissements et à nos partenaires d'avoir été présents pour partager cette date inoubliable du 23 mai 2024, les 50 ans de l'association Les Jours Heureux.

Moussa Ly,

Responsable coordinateur
des services animations



Assemblée générale du 18 juin 2024

L'assemblée générale de l'association s'est tenue au Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Jean Faveris, Paris XIII^{ème}. Avant d'ouvrir cette réunion statutaire, le président Michel Faveris demande un moment de recueillement à la mémoire des nombreux résidents, parents et salariés disparus depuis la dernière assemblée générale.

1

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juin 2023

est adopté, après lecture, à l'unanimité des membres présents ou représentés (1^{ère} résolution).



2

Rapport moral de l'exercice 2023, présenté par madame Olivier, directrice générale de l'association.

En 2023, la vie des établissements a repris un cours normal. Ce qui a créé un contexte favorable à la continuité du travail engagé sur la qualité.

La publication du décret du 08 Mars 2022 portant sur l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux a amené l'association à revoir sa démarche d'amélioration de la qualité de façon globale et non plus par établissement. En parallèle un travail a été mené sur les risques et la cartographie. Les plans de continuité d'activité ont été rédigés ou mis à jour.

L'association a poursuivie en 2023 sa mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le système qualité a progressivement été construit en appliquant les recommandations de la Haute Autorité de Santé 2022 (HAS 2022) et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP).

1. Démarche d'amélioration de la qualité : Nouveautés Règlementaires

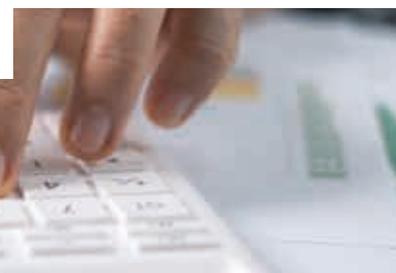
- L'évaluation HAS 2022 est applicable comme base des évaluations de nos établissements. Les éléments travaillés en 2023 ont été priorités en fonction des critères impératifs de ce référentiel (Gestion des événements indésirables, plaintes et réclamations, bientraitance...).

Organisation

Mise en place d'un comité qualité composé de cadres de direction et de référents qualité pour chaque établissement. Actions de sensibilisations/Formations Qualité

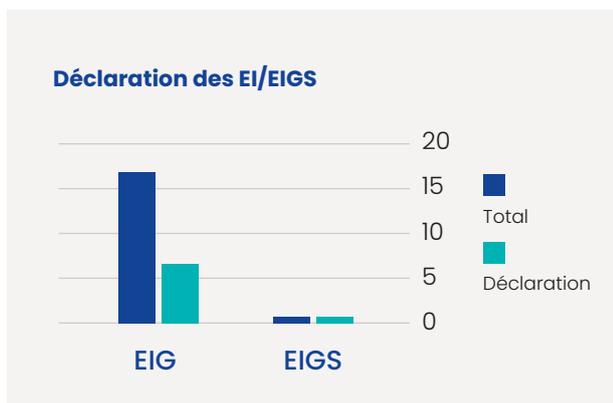
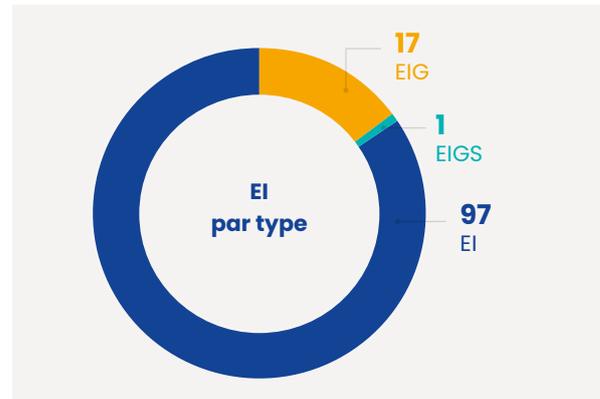
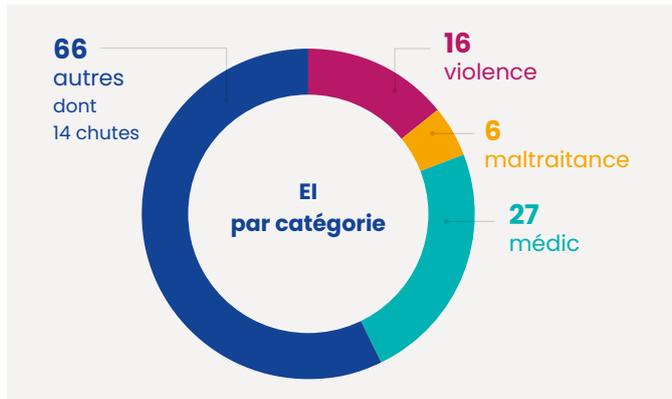
Une sensibilisation Qualité :

- a été organisée pour les administrateurs
- s'est faite au long de l'année pour les salariés présents au comité qualité.



Suivi des objectifs sur les processus

Processus de pilotage et amélioration continue/gestion des risques :



- Procédure EI/EIG/EIGS : **oui**
- Taux de transmission EIG/EIGS : **45%**
- Taux de transmission EIG/EIGS maltraitance/violence/médicaments : **50% (objectif : 100%)**
- Délai moyen pour la transmission : **3 jours (objectif < 1 jour)**
- Taux de personnel formé à la gestion des risques sur l'année : **non calculé (se donner un objectif)**

EI : Évènement indésirable / EIG : Évènement indésirable grave / EIGS : Évènement indésirable grave lié aux soins

2. Actions de Sensibilisation RGPD

La majorité des cadres de l'association a suivi une formation RGPD en 2022/2023 donnée par NEXEM.

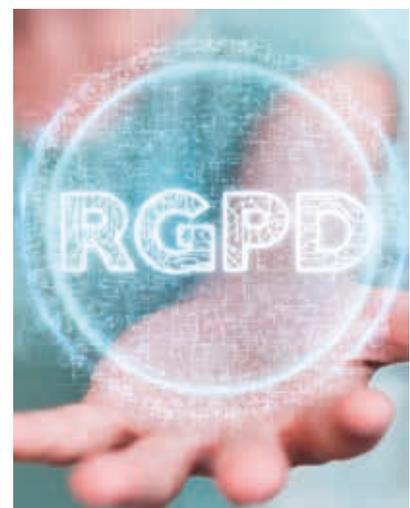
Deux sensibilisations en 2023 :

- L'une à l'attention des administrateurs de l'association
- L'autre pour les référents RGPD de chaque établissement.

Synthèse 2023

Mise en œuvre : des éléments essentiels de conformité aux RGPD tels que le registre des traitements, l'information des

collaborateurs, les bulletins d'adhésions, les formulaires de droits à l'image..., les registres de violations des données, de suivi des demandes d'exercice des droits, les analyses d'impact à la protection des données (AIPD) pour les logiciels de dossier usagers informatisés, mis en place la procédure de conservation des documents, un effort particulier a été fait sur la sécurisation des données (informatiques) avec un suivi de ces actions.



Vie de l'association

Assemblée générale

3. Autres faits majeurs 2023

• **Séjour numérique** : Le dossier « grappe », porté par Les Jours Heureux (LJH) et auquel sont associées les associations Protection de Vaugirard (PSV) et les Centres Dumonteil (ACD) a reçu un avis positif de l'agence régionale de santé (ARS). Depuis nous sommes accompagnés par l'ARS et le Service Numérique de Santé (SESAN) pour le suivi et le déploiement de ce projet, dont les objectifs portent sur le changement de prestataire de service pour le progiciel incluant le Dossier Unique Interactif (DUI).

Les formations ont eu lieu au cours du second semestre 2023.

Le déploiement du logiciel n'a pas rencontré de freins majeurs.

Un Comité de Pilotage (COFIL) technique LJH a été mis en place pour assurer le suivi.

Remerciements, ici, les bénévoles pour leur implication et leur aide précieuse ayant concouru au bon déroulement de ce projet.

• **Finalisation des travaux du foyer hors les murs sur le site du FAM Jean Faveris**

• **Préparation des travaux pour la restructuration du foyer Kellermann**

• **Evaluations HAS**

Le choix de l'organisme d'autoévaluation (JRH Consultants) a été arrêté à l'été 2023 sur la base d'un appel d'offres auprès de 4 organismes.

Une première autoévaluation a été réalisée à la Maison de Pénélope les 25 et 26 octobre 2023 selon 18 critères impératifs.

Les deux établissements Maison de Pénélope (foyer d'accueil médicalisé (FAM) et foyer de vie/centre d'activité de jour (FV/CAJ) ont été évalués du 12 au 14 dé-

cembre 2023. Les résultats obtenus sont excellents avec 3.9/4 pour le FAM et 3.85/4 pour le FV/CAJ avec seulement 2 critères impératifs cotés 3.

• **Ouverture de l'institut de formation les Jours Heureux : IFJH**

L'autorisation de création a été délivrée le 2 août 2023.

Notre souhait est d'accompagner nos salariés et nos collaborateurs tout au long de leur carrière.

Un institut de formation présente d'autres intérêts et avantages :

- Mutualiser nos savoirs
- Diffuser notre culture associative
- S'appuyer sur des cas réels en adéquation avec notre secteur d'activité
- Préparer notre avenir
- Attirer les meilleurs talents
- Mieux intégrer nos nouvelles recrues
- Améliorer les compétences de nos collaborateurs tout au long de leur carrière

• **Travail sur la communication**

L'année 2023 a été marquée par un travail sur la refonte complète de notre site internet. Il sera en ligne au second trimestre 2024.

Un compte LinkedIn a été créé dans un souci de partage d'information et de transparence.

Plusieurs supports papier à l'attention des professionnels de l'association :

- La minute qualité : outil d'information court et pédagogique
- Imago Info, support pour accompagner le nouveau logiciel.

Réforme des Conseils de la Vie Sociale (CVS) - Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022.

Mise en place, le 1^{er} janvier 2023, des nouveaux CVS, selon le nouveau décret.

Par ailleurs :

- Les indicateurs fixés lors du CPOM continuent à être suivis régulièrement
- 2023 a été une année très sportive dans le cadre des JO 2024, et des nombreuses actions menées par la Ville de Paris.



3 **Rapport financier**, présenté par monsieur Patenôte, trésorier de l'association

Evènements caractéristiques de l'année 2023

Année de stabilité après la période affectée par la pandémie COVID 19, l'année 2023 a permis aux Jours Heureux de retrouver un fonctionnement « normal » et un relatif équilibre financier grâce à la mobilisation de toutes les équipes, des établissements et du siège, qui sont parvenues à mettre fin à des dépenses précédemment imposées par les circonstances et à adapter leurs pratiques à un fonctionnement pérenne. Le résultat de l'exercice est positif en s'établissant à 71 721 euros, en dépit d'une inflation sensible des coûts de l'énergie et des prestations alimentaires.

Ce contexte de stabilité a favorisé les projets « de fond » tels que le lancement des bases de l'Institut de formation et un singulier effort de mise au clair des systèmes d'information pour améliorer leur sécurité, faire migrer le système métier de suivi des résidents (de OGYRIS vers EVOLUCARE) et nous rendre compatible avec la messagerie de santé sécurisée et le dossier médical partagé.

Cette dernière action a été encouragée par nos financeurs qui, sous le qualificatif de « Ségur Numérique » ont accordé un financement d'un million d'euros pour que notre association la conduise pour elle-même en entraînant deux associations de plus petite taille pour conduire seules un tel projet.

Ce rôle très stimulant de « référent », très sérieusement pris en compte à tous les niveaux des Jours Heureux, s'est traduit en fin d'année par plusieurs réponses à des « appels à manifestation d'intérêt » (AMI) publiées par les Pouvoirs publics, dont les deux qui ont été retenues devraient déboucher dès 2024 sur des offres nouvelles conformes à la politique actuelle menée dans le secteur des personnes handicapées et respectueuses de nos propres orientations.

Le projet de foyer « Hors les murs » destiné à l'accueil de personnes bénéficiant de possibilités accrues d'aller et venir, initié dès 2022 au sein du foyer Kellermann, s'est poursuivi en 2023 avec des investissements de réaménagements de locaux sur le site du foyer d'accueil médicalisé (FAM) Jean Faveris, qui en porteront la capacité à 16 dès l'été 2024.

Deuxième année de fonctionnement sous le régime du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) régional qui regroupe la totalité de nos établissements. Les flux financiers provenant des Pouvoirs publics ont connu cette année une évolution de + 5,31 % par rapport à 2022. Ils parviennent sous la forme de dotations globales pour les dotations en provenance de l'Agence Régionale de Santé (ARS), et pour les départements, majoritairement à partir des facturations de

journées préparées par les établissements avec l'aide du siège. Ils comprennent cette année différents compléments, financement du Ségur de la santé, reprise de déficit du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) notamment.

Le pôle du centre Vacances Adaptées Organisées (VAO) et la maison de vacances de Sougé le Ganelon (Sarthe) ont connu en 2023 une activité qui leur a permis de réduire notablement le déficit de gestion observé en 2022 pour l'amener, avec - 41 444 euros, à un niveau plus supportable pour l'association.

Les résultats

Les comptes sont présentés pas site, sans détail des différentes sections des établissements, dans l'ordre ci-dessous :

- les comptes des onze établissements inclus dans le périmètre du CPOM régional et du siège
- les comptes du pôle de vacances adaptées organisées
- les comptes de l'association.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 avril 2024.

Vie de l'association

Assemblée générale

Comptes des établissements et du siège

Le résultat 2023 s'établit à - 89 474 euros, alors que l'an dernier il était positif à 260 346 euros (du fait notamment d'un résultat exceptionnel d'un million d'euros, après correction d'une erreur sur le calcul de loyers com- mise par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), bailleur de quatre de nos établissements parisiens.

Année	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Total	-89 874 €	260 346 €	-1 912 045 €	360 504 €	-554 244 €	-736 751 €

Ce résultat doit être considéré comme très satisfaisant si l'on prend en compte les effets de l'inflation sur les postes de l'énergie et de l'alimentation dont les montants évoluent de la manière suivante, soit respective- ment + 60 % et + 8 % entre 2022 et 2023 :

	2023	2022	2021	2020
Energie, électricité, chauffage ⁽¹⁾	1 259 182 €	785 302 €	789 500 €	712 955 €
Alimentation ⁽²⁾	3 415 602 €	3 163 250 €	3 067 286 €	2 902 332 €

⁽¹⁾ Compte 60612 Energie Electricité et 60613 chauffage

⁽²⁾ compte 6281 Prestations d'alimentation à l'extérieur et 6282 Prestations techniques d'alimentation.

Outre la discipline appliquée par les directeurs d'établisse- ments dans les remplacements en cas d'absence, l'équilibre ob- tenu est le fruit d'une grande at- tention portée aux autres postes de dépenses, singulièrement les contrats de nettoyage à l'exté- rieur, qui s'étaient multipliés lors de la pandémie, ou les télécom, domaine dans lequel une éner- gique mise en ordre a été entre- prise et se poursuit.

Une baisse significative des loyers qui résulte de l'arrivée à échéance de certains prêts sur lesquels ils se fondent, contribue modestement à alléger les charges.

Au final, les résultats des éta- blissements apparaissent assez contrastés, les deux Maisons d'Ac- cueil Spécialisé (MAS) - Epinay s/ Orge et Noiseau - présentent chacune un déficit supérieur à 450 000 euros, ce qui est ex- ceptionnel pour Epinay. Le foyer Elisabeth et Paulette Faveris à Nanterre présente un excédent de près de 500 000 euros. Le CAMSP Paris-Nord, comme l'an dernier, termine l'année en excédent, ce qui est la preuve d'une gestion avisée. Les autres établissements sont proches de l'équilibre.

Le siège est en excédent comp- table de 183 000 euros. Les charges de personnel sont de 1 413 673 euros.

Les produits de tarification, consti- tuent l'essentiel des ressources des établissements : fractions de dotations globales versées par l'ARS ou le département de Paris et montants facturés par le siège, pour le compte des établisse- ments, aux départements pour ce qui concerne les prix de journée, et aux familles ou aux représen- tants légaux pour ce qui concerne le forfait journalier (pour les MAS) ou la contribution d'hébergement (pour les foyers) supportée par les résidents.

Sur la période des six dernières années, ces produits évoluent de la manière suivante :

Année	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Total	45 278 492 €	43 864 576 €	41 919 443 €	44 280 055 €	39 469 120 €	37 467 489 €

L'accroissement du montant résulte de la hausse votée par les départements, entre 1 % et 2 %, du lissage sur l'année des montants dus par la Ville de Paris pour compenser les hauses de salaires du Ségur de la santé accordés en 2021 et de l'évolution des dotations globales accordées par l'ARS (+ 2,53 % auxquels s'ajoutent plus de 300 000 euros de divers compléments).

Le pôle Vacances Adaptées Organisées (VAO)

Le résultat comptable de l'activité du pôle VAO est un déficit de - 41 444 euros (- 227 228 euros en 2022), qui est en totalité supporté par l'association.

Cette amélioration sensible résulte de l'effet conjugué d'une activité de vacances (VAO) qui a repris, avec 379 674 euros de ventes de prestations (211 909 en 2022), d'une plus grande solidarité des établissements dans les transferts et dans une réduction des coûts salariaux (243 015 euros contre 303 818 en 2022) notamment due au recours à des contrats d'engagement éducatif, moins coûteux.

L'association

Les comptes de l'association se caractérisent par un pied de bilan qui s'établit à 5 186 350 euros. Le résultat financier est de 146 142 euros (- 13 064 euros en 2022), y compris 105 958 euros de reprises nettes de provisions.

Le produit des cotisations est de 12 930 euros pour 431 cotisants (11 580 euros en 2022).

Les dons sont de 141 901 euros, dont 14 635 euros affectés à Sougé (respectivement 118 132 et 15 860 en 2022). S'y ajoutent 39 959 euros d'une assurance-vie dont un donateur nous a rendu bénéficiaire. Le résultat comptable de l'exercice 2023 est de 202 637 euros (- 279 809 euros en 2022). Cette nette amélioration est le résultat notamment d'une année boursière moins défavorable que 2022.

La trésorerie, les disponibilités, et les créances

Les disponibilités des établissements, du siège et de l'association font l'objet d'une gestion centralisée, qui respecte scrupuleusement les règles de prudence qui s'imposent aux associations reconnues d'utilité publique.

Les fonds sont aujourd'hui déposés dans une seule banque, BNP Paribas, qui est pour l'association un partenaire précieux. Cet interlocuteur unique, aujourd'hui détenteur de la totalité des prêts, après les renégociations de prêts anciens opérés au long des dernières années, se montre à l'écoute, singulièrement en début d'année, lorsque le niveau de la trésorerie est bas, du fait de retards de l'administration dans le paiement de leurs factures.

La gestion de trésorerie fait l'objet de la plus grande attention. La centralisation au siège depuis 2019 de la fonction facturation a produit ses effets, en tant que réponse adaptée à la complexité de la réglementation et la maîtrise du niveau des créances

La trésorerie placée, depuis 2015, sur des instruments financiers (essentiellement des titres obligataires) fait l'objet d'une gestion conseillée. Cette gestion continue de donner satisfaction en permettant des gains en capital et quelques produits alors que les taux d'intérêt étaient au plus bas. La situation devrait s'améliorer.

Comptes consolidés de l'association

Les comptes consolidés agrègent les comptes des différents établissements : ceux de l'activité de VAO, du siège et de l'association. Ils ont pour objet de mettre en évidence le poids économique de l'ensemble de notre association.

Comptes de résultat

- Le total des recettes liées à l'activité est de 46 754 934 euros (44 495 323 euros en 2022)
- L'excédent brut d'exploitation est de 1 779 199 euros (1 079 253 euros en 2022)
- Après application des amortissements, provisions et fonds dédiés, le résultat d'exploitation est de - 216 005 euros (- 1 149 819 euros en 2022)
- Le résultat net comptable, est de 71 721 euros, après intégration du résultat financier et du résultat exceptionnel (- 19 462 euros en 2022).

Bilan

L'examen du bilan au 31 décembre 2023 conduit aux observations suivantes :

A l'actif,

- Les immobilisations nettes s'établissent à 21 981 789 euros, quasi stables par rapport au 31 décembre 2022 (21 846 347 euros)
- Les créances, principalement des autorités de tarification, sont en sensible augmentation à 6 575 620 euros (5 205 107 euros au 31 décembre 2022)
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement sont en diminution à 9 417 488 euros par rapport à 2022 (9 712 220 euros) ;

Vie de l'association

Assemblée générale

7

Vote des résolutions

Au passif,

- Les fonds propres et associatifs à 18 341 450 euros sont en légère augmentation (17 876 580 euros au 31 décembre 2022)
- Les dettes et emprunts sont en augmentation à 15 252 746 euros (14 268 134 euros au 31 décembre 2022), du fait notamment des emprunts pris pour la création du foyer « Hors les murs ». Cette augmentation est appelée à se poursuivre en 2024 en raison du projet, en cours, de rénovation du foyer Kellermann.

La situation nette, qui s'analyse comme l'écart entre les actifs et les dettes s'établit à 23 037 925 € (38 290 725 – 15 252 746).

4

Rapport du Commissaire aux comptes

Après lecture de ses rapports, le Commissaire aux comptes certifie que les comptes de l'association sont sincères et conformes.

5

Budgets de l'association 2024

Le budget de l'association présenté pour 2024 s'élève à 177 771 €.

6

Discussion et approbation des rapports

Après échanges avec l'assistance, le président soumet à l'approbation de l'assemblée les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après en avoir eu connaissance, approuve le compte-rendu de l'assemblée générale du 26 juin 2023.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral, du rapport financier et des comptes annuels relatifs à l'exercice 2023, et après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, approuve le rapport moral, le rapport financier et les comptes annuels.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus, plein et entier, aux administrateurs, pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve le budget de l'exercice 2024 de l'association, hors établissements, dont le montant s'élève à 177 771 €.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, conformément aux articles R 314-14 et R 314-49 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à arrêter les budgets annuels et les comptes administratifs des établissements gérés par l'association Les Jours Heureux. L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président pour, en cas de contentieux, représenter l'association auprès du tribunal de la tarification.

Sixième résolution

L'assemblée générale confirme pour l'exercice 2025 son attachement au maintien des transferts à Sougé-le-Ganelon (Sarthe) et confie au conseil d'administration le soin de prendre les décisions concernant les modalités de leur organisation.

Septième résolution

L'assemblée générale approuve le résultat de l'année et décide d'affecter les différents résultats composant le résultat net comptable de 2023 des Jours Heureux s'élevant à + 71.720,53 € (voir tableau ci-contre).

- Conformément au CPOM (2022-2026), pour les établissements excédentaires, une affectation en réserve de compensation des déficits pour complément dans la fourchette de 5 à 10 % des charges brutes de fonctionnement.

Le solde sera affecté en réserve à l'investissement ou à la couverture du besoin en fonds de roulement (BFR) si les agrégats financiers sont déséquilibrés.

- Pour les établissements déficitaires, la réserve de compensation des déficits sera impactée en priorité ou, à défaut si épuisée, le solde du déficit impactera la réserve liée à la couverture du BFR ou aux charges d'amortissements.

- Si toutes les réserves sont nulles, alors le déficit sera porté en Report à nouveau débiteur.

Huitième résolution

L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation, pour 2025, à 30 €.

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Vie de l'association

	N° compte	Total Esms/ Cpom 2022- 2026	Total gestion contrôlée Siège	Total gestion libre	Total LES JOURS HEUREUX
Résultat comptable de l'exercice	120 ou 129 : Excédent ou déficit	-272 680,21 €	183 207,08 €	161 193,66 €	71 720,53 €
Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510 ou 110 1151 ou 111 11519 ou 119	-146 353,00 €			-146 353,00 €
Dépenses rejetées	1148	0,00 €			0,00 €
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice, compte 116 : dépenses non opposables aux tiers financeurs	115922 : Dépenses pour congés payés 1168 : Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	108 854,54 € 0,00 €	30 292,08 €	nc	139 146,62 € 0,00 €
Résultat à affecter F=A-B-C-D-E	Résultat administratif corrigé	-310 178,67 €	213 499,16 €	161 193,66 €	64 514,15 €
Affectation du résultat administratif					
	106852 : Excédents affectés à l'investissement	471 115,53 €	85 499,16 €		556 614,69 €
	106855 : Excédents affectés à la couverture du BFR	-33 022,08 €			-33 022,08 €
Réserves	106856 : Réserve de compensat° déficit d'exploitation	-164 467,94 €	128 000,00 €		-36 467,94 €
	106857 : Réserve de compensation charges d'amortissement	-6 258,68 €			-6 258,68 €
Réserves statutaires	106 000 €	0,00 €		202 637,55 €	202 637,55 €
Report à nouveau	11500 ou 110 : Excédents affectés en RAN simple ctrl fin ou à la réduction chges exploitat°	-121 387,13 €			-121 387,13 €
	11519 ou 119 : RAN déficitaire	-456 158,37 €		-41 443,89 €	-497 602,26 €
Dépenses refusées en application de l'art. R.314-52 du CAS		0,00 €			0,00 €
Total Affecté (120 ou 129) J=G+H+I		-310 178,67 €		161 193,66 €	64 514,15 €

8

Elections des administrateurs :

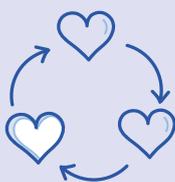
Le président communique à l'assemblée, le résultat du vote de l'élection d'administrateurs.
Ont été élus ou réélus : Mmes Y. Kaspers, E. Moreau, MM. M. Faveris, E. Tessier, M. Patenôte.

Rapport d'orientation de l'association 2024/2025

présenté par madame Olivier, directrice générale

Le rapport d'orientation reprend les 4 axes stratégiques du projet associatif 2021-2025 :

1



Préserver la qualité d'association de famille

Une attention particulière est portée à la qualité d'association de famille. Les familles sont le moteur de l'association et nous les encourageons à adhérer et à participer aux différents groupes de travail mis en place dans les établissements.

Les personnes accompagnées sont au centre de nos préoccupations.

Dès septembre prochain elles seront sollicitées, avec des représentants des salariés, des familles/représentants légaux, pour l'élaboration du nouveau projet associatif (2025-2029), lequel sera présenté à l'assemblée générale de 2025.



2



Entretenir une dynamique de projets

Pour continuer à assurer notre mission, nous continuerons à répondre aux appels à projets (AP) et à plusieurs appels à manifestation d'intérêt (AMI) et poursuivrons les travaux en cours.

- Mise en place d'une extension de 24 places du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) du 17^{ème}
- Mise en place d'une extension de 5 places du foyer de vie du 17^{ème}
- L'ouverture d'un Service autonomie à domicile (SAD) en 2024, avec montée en charge jusqu'en 2026.

Ce service autonomie à domicile est rattaché au Centre d'Action Médico-Social Précoce Paris-Nord (CAMSP) et à pour première mission de proposer une solution de prise en charge pour les familles, avec enfants à partir de 6 ans, issues des communes du sud de la Seine Saint Denis (le périmètre d'intervention autorisé est identique à celui du CAMSP pour le 93).

- Renforcer la compétence « soins » au sein de l'association : Plusieurs projets, en 2024, menés conjointement avec l'Agence Régionale de Santé - Île-de-France (ARS-IDF)
- Extension du CAMSP – Paris Nord en cours de réflexion
- La fin des travaux des studios Kellermann et la montée en charge en 2024
- La refonte du foyer de vie Kellermann.

3

Revitaliser, en interne, la réflexion sur l'accompagnement des salariés



- Après l'ouverture de l'Institut de formation Jours Heureux (IFJH) en 2023 : Développement de l'offre de formations en 2024 avec une ouverture vers l'extérieur.
- Création d'un Comité éthique Jours Heureux : Dans un premier temps, élaboration des fondations, finaliser les textes constitutifs (charte, règlement de fonctionnement...), la fiche de saisine. Tous ces documents seront validés par le conseil d'administration.

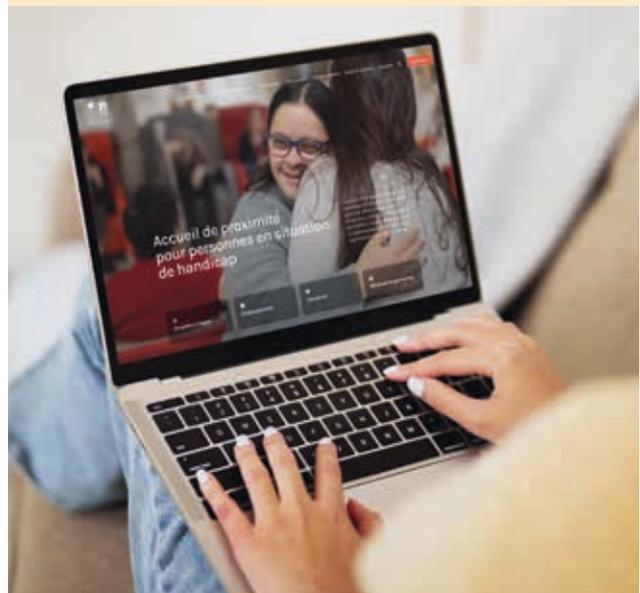


4

Travailler sur l'image que nous projetons



- Le nouveau site est publié en 2024
- Les parents et les amis : Notre souhait est une totale transparence et une écoute attentive. Des sensibilisations continueront à être proposées.
- Les bénévoles : Leur rôle est indispensable au bon fonctionnement de l'association.



En 2024, gardons le cap !

- > Un management repensé en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), et
- > Une Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (DACQ)

Vie de l'association

CONCERT NOTE & BIEN

Dimanche 16 juin 2024

Un bref retour historique situera l'origine de ce concert : dans le LIEN n°22 en 1997, le président de l'association les Jours Heureux Jean Faveris indiquait

« Puisque j'évoque la solidarité, je tiens à souligner le démarrage effectif dans plusieurs foyers de l'action entreprise pour apporter un peu de chaleur et un soutien aux résidents les plus défavorisés au plan familial... »

En 2010, Madame Jeannine Garrache, à l'époque Présidente de la Commission de Solidarité Familiale du foyer Elisabeth et Paulette Faveris de Nanterre, a eu la bonne idée de contacter l'association Note et Bien qui avait pour vocation d'aider des associations à financer certains projets. Cette association est composée de 50 à 70 choristes et du même nombre d'instrumentistes, amateurs et jeunes professionnels qui jouent à titre bénévole.



Note et Bien a donné, ainsi 5 concerts à notre profit en 2010, 2012, 2014, 2017 et 2022.

Ce dimanche 16 juin, sixième concert malgré une météo maussade, l'église saint Dominique (Paris 14^e) était comble, y compris sur les bas-côtés. Il convient de remercier les résidents qui ont illustré les invitations et les affiches, mais aussi administrateurs et professionnels qui ont su rappeler l'importance de ce concert pour les actions de solidarité.

Deux œuvres étaient prévues au programme : la symphonie n°3 avec orgue de Camille Saint-Saëns et le Gloria de Francis Poulenc.

Camille Saint-Saëns était un pianiste virtuose, organiste à l'église de la Madeleine (Paris) pendant près de 20 ans, compositeur reconnu. La symphonie n°3 a été créée et donnée en 1886 à Londres, et en 1887 à Paris. Quatre mouvements s'enchaînent, avec comme innovation l'introduction de l'orgue à l'adagio et pour le finale. Monsieur Julien Lucquiaud professeur et organiste, titulaire de l'orgue de saint Dominique, nous a réjoui en donnant le meilleur de son instrument. La symphonie est unifiée par un thème cyclique annoncé par Jérôme Hilaire qui en assura la direction, thème qui s'imisce, dans chaque partie, sous de multiples formes. Nos chaleureux et nombreux applaudissements indiquèrent la réussite de cette première partie de concert.

Francis Poulenc faisait partie d'un collectif de jeunes compositeurs réunis autour de Satie, mais resta une sorte d'autodidacte partagé entre foi, gravité et poésie. Il a



l'idée de composer le Gloria à la fin de l'année 1958. La création a lieu en janvier 1961, à Boston, avec un succès fou. Six mouvements conjuguent avec brio, spiritualité et légèreté, très bien interprétés avec nuances par les choristes et leur chef Denis Thuillier. L'exécution a été splendide. Le chœur a répété l'œuvre depuis le mois de mars, et a effectué quatre répétitions avec l'orchestre avant les trois concerts donnés la même semaine par Note et Bien.

Aux nombreux et soutenus applaudissements, se sont joints des souhaits de réussite ainsi que des remerciements pour le chef de chœur Denis Thuillier qui quitte « Note et Bien » après 20 ans d'activité, pour d'autres projets. Cela nous a valu un bis d'un mouvement du Gloria de Poulenc.

Très beau concert donc, et de nombreuses corbeilles à la sortie au profit de la solidarité des Jours Heureux.

Daniel Godinot,
administrateur

Foyer Elisabeth & Paulette Faveris



La fête du foyer

La fête du Foyer Elisabeth et Paulette Faveris s'est tenue le jeudi 4 juillet.

Le thème choisi par les résidents était : Carnaval de Rio.

Nous avons reçu un groupe de Capoeira, des danseuses brésiliennes. Au programme : Danse, amusement, rire, bonheur, découverte culinaire.

Ce partage avec les familles a été riche en émotions et en retrouvailles.



La reprise du journal de Nanterre « Les gens qui sèment »

Après ces quelques mois d'absence, le journal "Les gens qui sèment" reprend enfin du terrain.

Alors attention, nous sommes de retour, pour vous jouer des jolis tours. Dans chaque numéro, vous trouverez :

- Un article phare sur la saison au foyer
- Des sujets divers et variés selon les envies des résidents avec interview à la clef
- Une recette
- Un poème

- Une minute apprentissage qui consistera à apprendre à explorer son corps, du cerveau au schéma corporel, un point sur l'actualité
- Un langage à connaître pour se rendre compte de tous les types de langage qui existent
- Un point culture dirigé vers la connaissance de la nature
- Un jeu d'occupation et de réflexion



Partenariat avec la Mairie de Nanterre

La mairie de Nanterre a mis en place un projet pour le Festival PARADES, un partenariat a été signé pour cette cause avec le collège Evariste Galois.

Les professeurs du collège ont accueilli lors d'ateliers les 5 résidents ayant pris part à ce projet (Luis, Nadia, Fatma, Alain et Sabri).

Au programme, en lien avec les collégiens de 5^{ème}, il y eut un atelier en classe de français, deux ateliers avec le professeur d'éducation physique et deux ateliers dans nos murs au foyer.

La thématique était : Calypso et l'émerveillement.

Le sport pratiqué fut de l'acrosport et l'art : écriture et art oratoire autour du récit de voyage et des origines. L'acrosport, réalisé par nos résidents et les élèves, a constitué des tableaux vivants qui ont illustré les récits de voyage lus, récités par d'autres élèves. La restitution a eu lieu le mercredi 12 juin 2024



dans le parc André Malraux. Pour les ateliers d'écriture, la mairie a su s'adapter et a proposé que nos résidents puissent dessiner, parler de leurs origines en étant enregistrés, inventer un voyage, s'il était trop complexe d'écrire pour certains.

En conclusion, ce fut une expérience éclatante, d'inclusion, de découverte et de partage.





Paris XII^e



Les anniversaires

Albane, 48 ans

Un très bon repas de fête pour mes 48 ans ! J'ai proposé à mon groupe de m'aider à préparer les tables rondes pour mes amis, ma famille et la famille de mon ami avec l'aide d'un accompagnateur. Atmosphère chaleureuse avec tout le monde, les accompagnants et Marie. Beaucoup d'ambiance sur la piste de danse, Marie s'est occupé de la musique des années 80 et 90, c'était super. On a fini la journée avec des applaudissements, un magnifique fondant au chocolat et bien-sur mon cadeau. J'étais contente d'être avec mes invités.

Albane,
résidente

L'anniversaire d'Inès 28 ans

Le dimanche 5 mai, notre chère copine Inès fête ses 28 ans avec tout le monde. La fête d'anniversaire c'est au 1^{er} dans la salle à manger. Toutes les tables ont été réunies côte à côte. Inès a invité des amis de son centre d'activités de jour pour être avec nous en ce grand jour. Il y a beaucoup d'émotion pour Inès c'est un grand jour de joie et de bonheur, on a chanté et on a dansé avec de la bonne musique. L'apéritif, le repas, le gâteau c'est super ! Nous sommes tous réunis autour de notre chère amie Inès pour ses 28 ans.

Albane,
résidente

L'anniversaire de 3 de mes amis

Le mardi 14 c'était l'anniversaire de 3 de mes amis du foyer de vie, Valérie, Anne et Matthieu. Ils avaient choisi un très bon repas, une entrée et un couscous présentés en salle à manger comme au restaurant. Pour finir un gâteau au chocolat. On a continué en musique : Macarena, France Gall et d'autres chansons pour la moitié du groupe avec lumières au plafond !! Pour les trois résidents, beaucoup de cadeaux avec les applaudissements de tous. Fin



Roland Garros le 20 mai 2024 : Quatre avec Tony

Nous, Agnès, Karine, Hedi et Caroline, sommes allés à Roland Garros pour le tournoi de l'année, avec Tony notre accompagnateur de sport.

Après avoir déjeuné au foyer Bercy, nous avons pris le métro pour nous rendre sur le lieu de l'évènement.

En arrivant, le stade était bondé. Il y avait tellement de monde, que nous devions nous tenir par la main pour ne pas nous perdre : c'était l'horreur ! Enfin, juste le temps de gagner nos places.

Nous nous sommes assis au plus proche du cours de tennis. A côté de nous, il y avait un orchestre, avec tambour, flûte à bec, trompette. Les musiciens supporters étaient habillés en rouge et blanc. Pourquoi en rouge et blanc ? Sans doute les couleurs d'un pays. Mais lequel ? C'était bien mais le volume de la musique, un peu trop fort.

Les joueurs ont commencé à s'échauffer avec quelques étirements puis ont engagés quelques échanges de balles.

Le plus connu des tennismen était Richard Gasquet. En ce qui concerne les autres, nous ne savions pas forcément leur nom. Ce n'était pas le plus important.

Ce qui l'était cependant, c'était de changer d'air. En un mot sortir du foyer, avoir le privilège d'assister aux matchs de têtes de séries, dans une discipline que nous aimons bien.

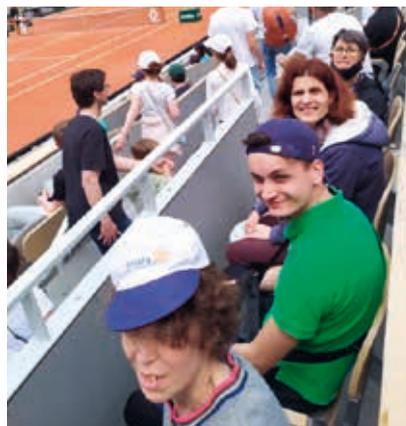
Pour certains d'entre nous, c'était une première !

Jusque-là le ciel était bleu.



Les matchs en simple, ont pu avoir lieu. A un moment, l'arbitre est descendu de sa chaise géante pour voir si la balle était bonne ou « let ». Nous l'avons vu de très près. Tout aussi près que les ramasseurs de balles. D'ailleurs, il y en avait une, ramasseuse de balles, assise juste à côté d'Agnès. Elle descendait quatre à quatre les gradins, quand c'était nécessaire.

Après avoir vu la prestation des hommes, nous nous sommes déplacés vers le cours des femmes. Elles s'échauffaient alors nous nous sommes assis, tout pareil, au plus près du cours. Et surprise, l'orchestre nous avait suivi !



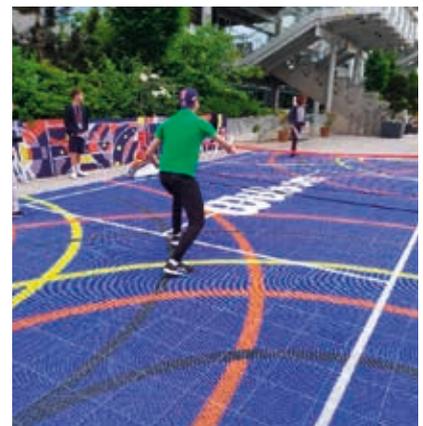
Les femmes criaient plus encore que les hommes, au moment du service. C'était impressionnant ! Et puis et puis et puis... alors que nous commençons à quitter le stade, pour ne pas rentrer trop tard au foyer Bercy : le ciel nous est tombé sur la tête.

Nous nous sommes pris une sacrée saucée !

A notre arrivée, nous étions donc trempés comme des soupes ! Mais des sourires plein la tête.

Merci à tous les professionnels d'avoir permis que cette sortie ait lieu. Un jour férié en plus !

Atelier journalisme
Caroline et Agnès





Un été à la MAS d'Épinay

Durant tout l'été nous avons reçu la ferme Tiligolo

Grace aux généreux dons des familles, nos résidents ont pu profiter de moments privilégiés avec les animaux de la basse-cour (cochons, poules, chèvres...). Nous avons pu observer les bienfaits de la médiation animale.

Les résidents en sortent ravis, souriants et plein de jolis moments de tendresse.



A vos marques, partez ! Nous aussi nous avons vécu au rythme des JO

Durant cet été, nous avons participé à un marathon d'activités comme la gazette, la chorale, l'atelier d'esthétique, la cuisine, les balades, etc...

Mais nous avons aussi eu des temps forts avec les JO de la MAS, le pique-nique du 15 août, et d'autres surprises.

Tout cela ponctué par des sorties culturelles (au musée, au zoo d'Attilly -77- ou de Vincennes, aux bases de loisirs, au cinéma, JO paralympiques, à l'espace de Rambouillet...).



Fête de l'été 14 juin 2024

Pour cette année les résidents du FAM Jean Faveris ont travaillé sur le thème de l'Afrique pour la fête de l'été, le 14 juin.

Ils ont réalisé de belles décorations autour des animaux d'Afrique, le grand arbre sacré, le Baobab et la carte du continent avec des paillettes et le tissu wax.

Nous avons eu également l'association TALA qui nous a offert un beau spectacle avec chant, danse et percussions africaines.



Nous avons fini cette belle journée avec un défilé des résidents accompagnés des salariés sur

le tapis rouge avec les drapeaux des pays africains.

Fête de la musique 21 juin 2024

La fête de la musique a été riche en partage avec les résidents du FAM qui ont chanté (avec Martine, Alex et Bernadette), et dansé. Nous avons eu notre batteur Nicolas qui nous a réalisé une belle prestation accompagnée par les animateurs.

Nous avons eu notre intervenant Laurent Foulon qui a donné un super concert. Les résidents ont découvert le groupe YASSA BLASTER qui a fait voyager le public à travers leur sonorité Pop Wolof du Sénégal.

Nous avons eu la participation du foyer Kellermann et de Hors les murs qui n'ont pas hésité à chanter et danser avec nous, ac-

compagnés par la directrice et les chefs de service. C'était une belle fête de la musique et les résidents étaient ravis.



Camping Jean FAVERIS été 2024

Cette année avec les perturbations dans la circulation à cause des JO, l'équipe d'animation a proposé aux résidents un camping dans le jardin du FAM.

L'idée a été bien accueillie et nous avons pu organiser entre juillet et août des ateliers festifs.

Les résidents et les salariés ont bien joué le jeu avec les accessoires pour se mettre en mode camping, avec les lunettes, les colliers de fleurs, les chapeaux...

Tous les jours, les ateliers étaient en place au rez-de-chaussée et dans le jardin avec des boissons offertes (sirop, café, thé et de petits gâteaux).

Ils avaient le choix entre les ateliers créatifs, les jeux de sociétés, le sport, les jeux vidéo...

Durant ces 2 mois, les résidents ont pu faire des batailles d'eau avec la montée des températures. Ils ont apprécié ces moments qu'ils ont partagés avec les encadrants et l'équipe d'animation.

Ils ont également apprécié les grands jeux organisés tous les vendredis pour marquer la fin de la semaine avec des temps forts allant du voyage musical, le karaoké, quiz musical, Blind test culture générale, le cinéma interne, matinée dansante ou grand loto avec de superbes cadeaux.



Pour clôturer le mois d'août, le camping a organisé une grande veillée avec l'équipe de nuit qui a pu partager avec nous un moment festif.

Les résidents de la Maison de Pénélope, le foyer Kellermann et Hors les murs, ont aussi participé à cette belle soirée qui a été pour certains résidents des retrouvailles avec les copains et les copines qui se connaissaient avant, dans d'autres foyers.

Le menu kebab - frites et tiramisu a fait l'unanimité et tout le monde s'est régalé.

Le camping s'est très bien passé durant ces deux mois de temps



fort, les résidents sont très satisfaits et souhaitent revivre l'expérience l'année prochaine.

L'équipe est prête pour leur faire vivre de nouvelles expériences, une saison de vacances inoubliable.

L'équipe d'animation





Paris XVII^e



FOYER D'HÉBERGEMENT BERNARD LAFAY

Une année Olympique

Cette année fut olympique, riche en activité : décoration des foyers, temps sportifs (zumba, gym douce), participation aux journées sportives (Kiwanis, les Jours Heureux, Parcours Olympiques Partagées (POP)).

Nous avons assisté à la 66^{ème} étape du relais de la flamme olympique lors de son passage à Gennevilliers (92). Nous avons pu soutenir Claudio, résident du foyer d'hébergement Bernard Lafay qui a accompagné, avec son club de Taekwondo, le porteur de flamme, Pascal Gentil un champion de taekwondo, double médaillé de bronze olympique en 2000 et en 2004. Quelle fierté de voir Claudio avec les autres relayeurs !!

Cet été, nous avons profité de la Fan Zone situé au parc Martin Luther King et avons pu assister aux épreuves d'athlétisme au stade de France.



Transfert à Sougé le Ganelon

A l'annonce du projet de séjour à Sougé, plusieurs étaient les résidents qui avaient manifestés le désir de participer à ce déplacement. Pour cette première, la direction avait privilégié l'inscription sur la liste des partants, des résidents qui n'avaient pas la chance et possibilité d'aller en séjour organisé.

Une fois sur place, les résidents ont eu droit à un accueil de qualité, dans un cadre verdoyant, sans oublier la qualité exceptionnelle de la cuisine faite maison. Après avoir fait connaissance avec leur lieu d'hébergement, les résidents ont fait le tour du village et ont profité pour faire quelques achats personnels.

La suite de séjour a été marquée par de nombreuses sorties et visites de sites emblématiques, à savoir les 24 heures du Mans, le Zoo de la Flèche, le château datant XV^{ème} siècle, sans oublier la visite d'une ferme.

Beaucoup de résidents ont manifesté leur désir et revenir une autre fois, et parmi eux, les personnes qui au départ n'étaient enthousiasmés par ce voyage. Les autres



résidents, ayant eu écho du séjour, ont vivement interpellé la direction pour très rapidement programmé un autre séjour. Affaire à suivre...

Activités communes

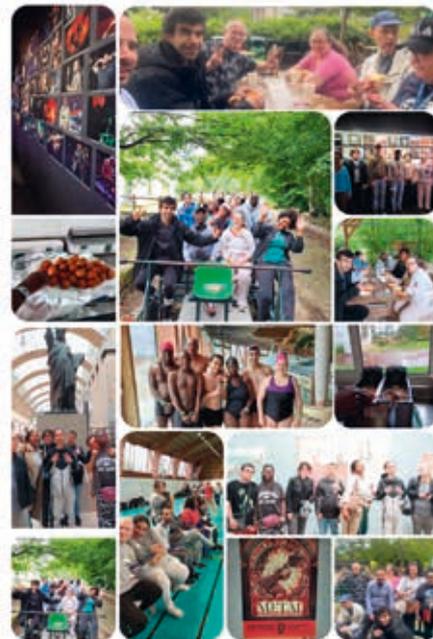
Ce trimestre, les professionnels ont continué à proposer des activités communes aux trois services du 17^{ème}. La mise en place d'activités communes entre nos trois services constitue une excellente opportunité pour renforcer la collaboration et l'engagement au sein de l'établissement.

Plusieurs sorties ont été réalisées

- Vélo Rail dans le 77 (foyer d'hébergement /Service d'accompagnement à la vie sociale [SAVS])
- Jardin de l'acclimatation (75) (foyer d'hébergement /foyer de vie/SAVS)
- Exposition « Métal » à la philharmonie de Paris (SAVS et Foyer d'hébergement)
- Center Parc (Foyer d'hébergement/SAVS)

• Sortie au restaurant (Foyer d'hébergement/SAVS) ; Cheick (résident du foyer Bernard LAFAY) a eu l'idée d'une sortie au restaurant africain dans le 18^{ème} arrondissement pour partager un moment convivial et découvrir les plats exotiques avec les résidents SAVS.

- Cheick : très content de manger avec les résidents du SAVS
- Bruno : très bon repas Cheick est un bon camarade
- Eléonore : le repas est bon je me suis régalé
- Carole : c'est bon mais je n'aime pas le poisson
- Laurence, marc, Nicole : très très bon ça change des repas de tous les jours



Médaille d'honneur en or pour les 40 ans de travail en milieu protégé.

Fin avril 2024. Nicole a reçu avec fierté sa médaille et sa remise d'honneur pour ses 40 ans de travail à l'ESAT. Grande émotion pour Nicole qui était très émue « Je suis très contente de ma médaille merci Monsieur le Maire ».



Texte de Sophie, personne accompagnée par le SAVS, concernant son travail en milieu ordinaire dans un centre de loisirs :

« Mon projet était de m'occuper d'enfants, et mon souhait s'est réalisé grâce à un stage de découverte à l'école des Epinettes.

Chaque mercredi, je vais travailler au Centre de loisirs de l'école. J'arrive à 11h30 pour la surveillance du self. Mon travail est de veiller à ce que les enfants mangent de tout sans les forcer. Je m'occupe de deux enfants qui sont en situation de handicap pendant le repas.

Pour la digestion, ils vont jouer dans la cour jusqu'aux activités. Ce sont les enfants qui choisissent ce qu'ils veulent faire comme activités. Après le temps calme. Je propose aux enfants une activité (jeux de société, perles à coller, dessin, peinture, pâtisserie) ou une sortie extérieure jusqu'à 16h00.

Après nous rentrons à l'école pour le goûter servi par les animateurs. Puis, des activités jusqu'à 18h. On se réunit sous le préau pour se raconter notre journée au centre de loisirs. »



Quoi de neuf à la Maison de Pénélope ?

Après avoir eu une inspection inopinée des services du département en juillet 2023 qui s'est traduit par une injonction et quelques recommandations, nous avons travaillé à l'évaluation HAS (Haute Autorité de Santé) en décembre 2023 qui s'est déroulée dans de bonnes conditions et qui s'est avérée très positive.

Au mois de juin nous avons eu notre visite de sécurité qui a émis un avis favorable.

Nous pouvons donc continuer d'œuvrer le mieux possible auprès des résidents afin de préserver cette dynamique.

Je tiens à remercier les salariés de La Maison de Pénélope qui œuvrent tous les jours auprès des résidents avec bienveillance et qui sont impliqués dans la vie de l'établissement.

Au mois de juin 2024, nous finalisons la réécriture du projet d'établissement avec des orientations à 5 ans qui nous emmèneront vers de nouveaux objectifs : Accentuer notre ac-



compagnement des personnes vieillissantes, développer la pratique sportive pour une recherche de bien-être, travailler

sur une labellisation du foyer en tant qu'établissement bienveillant.



Maison de Vacances Sougé-le-Ganelon



Vacances adaptées organisées (VAO)

Du 27 au 31 janvier 2025

Semaine à thème :
**Bien-être, détente,
un temps pour soi**

Au programme :
intervention d'une
praticienne pour massage
et relaxation, massage
crânien et soins des
cheveux effectués par une
coiffeuse (possibilité de
coupe de cheveux ou autre,
sur demande à l'avance et
à la charge du participant),
dégustation dans un salon
de thé avec fond musical
relaxant.



Du 3 au 7 février 2025

Semaine à thème :
Cuisine

Au programme : Visite
des marchés des villages,
découverte des saveurs
sarthoises (rillettes,
marmite sarthoise...),
après-midi pâtisserie,
préparation et
dégustation des crêpes
de la chandeleur (et
on n'échappe pas au
traditionnel cidre !).



Du 13 au 17 février 2025

Semaine à thème :
Musique

Au programme :
découverte des différents
instruments de musique,
après-midi karaoké,
après-midi dansant
sur le thème des années
80/90 avec son goûter
amélioré.



Maison de Vacances Sougé-le-Ganelon

(72) Sarthe



Les séjours sont ouverts à tous :

- 10 vacanciers
- 4 places PMR (personnes à mobilité réduite)
- 5 accompagnateurs



Les tarifs :

- **Tarif de la semaine** : de 1050 € à 1080 € selon le thème
- **Tarif à la journée** : de 73,50 € à 75,00 € selon le thème (disponible mardi, mercredi et jeudi)



Les séjours se déroulent à :

VAO Les Jours Heureux
Impasse du Puits Forget
SOUGÉ-LE-GANELON (72130)



Vous pouvez prendre contact :

par téléphone au : 02 43 34 16 89

par mail : vacancesljh@lesjoursheureux.asso.fr

D'autres sorties ou activités pourront être organisées à la demande du participant.

Paris XVIII^e

Bilan Sensori-Moteur (BSM)

Un nouvel outil pour le CAMSP !



Depuis le mois de juin 2023, deux psychomotriciennes salariées de l'établissement sont diplômées de la formation au Bilan Sensori-moteur d'André Bullinger® BSM. Ce bilan constitue un véritable atout pour essayer de comprendre plus finement le développement et la sensorimotricité de certains enfants accueillis.

La formation s'est étalée sur deux ans avec 10 sessions de deux jours. Elle a nécessité un fort engagement personnel (matériel spécifique, passation d'items et de bilans filmés, rédaction d'écrits) et un soutien de l'ensemble des collègues dans ce projet.

Le bilan sensorimoteur répond à un protocole spécifique mais il est avant tout une rencontre. Il se déroule en 3 temps :

- Une passation filmée, en présence des parents et éventuellement d'un professionnel qui suit l'enfant. La passation a lieu dans un espace dédié et organisé pour l'évaluation. Une autorisation de film est signée au préalable par les parents.
- Un second temps à la suite d'entretien dit « à chaud » avec

les parents, l'enfant et le professionnel qui a filmé. Il n'est pas filmé et le cameraman prend des notes de l'échange. Une collation peut être proposée à l'enfant.

- Un troisième temps en différé de retour de bilan avec un compte-rendu écrit comprenant des photos pour les parents (et l'enfant quand cela est possible). Un visionnage de séquences clés du bilan peut être proposé. Il a lieu dans le délai maximum d'un mois. A l'issue de cette restitution, les parents peuvent récupérer le film.

La rencontre n'est pas préparée ou anticipée, le choix des items se fait sur l'instant-T en fonction des mouvements et choix de l'enfant. Plus précisément, pour le temps de passation filmée, il s'agit sur un temps donné (de 1h à 2h) de proposer des sollicitations sensorielles (visuelles, auditives, tactiles, gustatives et vestibulaires) et motrices à l'enfant. Ses réactions d'attrait ou d'évitement, ses préférences, ses aller-retours etc. sont observés et analysés au fur et à mesure. Nous laissons à l'enfant le temps d'explorer chaque item à son rythme, de se créer des habitudes, sans recherche de performance. Il est alors es-



sentiel d'essayer d'analyser les moyens dont dispose l'enfant pour réagir face à son environnement. La vidéo permet, à posteriori, de visionner le film et est un outil essentiel pour une analyse plus fine des comportements de l'enfant. Une fois ces mécanismes et moyens de régulation repérés (évitement, crispation tonique, déambulation, recherche de stimulation, etc.) nous pouvons essayer d'en comprendre le sens et les expliquer aux proches de l'enfant dans le temps de retour à chaud et/ou de restitution (2^e et 3^e temps du bilan). Il s'agit également de déterminer les points d'appuis de l'enfant pour le soutenir dans son quotidien, dans

une perspective psycho-développementale. L'accompagnement se fera ensuite vers une recherche de moyens moins coûteux pour l'enfant en termes de régulation.

Dans la pratique, le Bilan Sensorimoteur André Bullinger évalue plusieurs domaines :

- L'organisation des systèmes sensori-moteurs
- Les systèmes sensoriels
- La régulation tonico-émotionnelle
- L'organisation posturale (les troubles du redressement et de l'enroulement)
- La motricité globale
- La représentation de l'organisme
- L'oralité
- L'organisation praxique
- La structuration spatiale
- La graphomotricité

Il s'adresse donc aussi bien au tout petit qu'à la personne âgée. Au CAMSP nous avons réalisé environ 6 bilans en cours de



formation et 3 depuis que nous sommes officiellement diplômées. Après la remise de l'écrit aux parents, nous mettons le compte rendu à disposition de l'équipe dans le dossier informatique de l'enfant. Nous pouvons également échanger avec l'équipe de professionnels qui suit l'enfant.

nous pouvons ajuster le projet de l'enfant et guider ses parents. Cela reste un travail conséquent mais qui reste, avec le peu de recul que nous en avons, appréciable par les parents et l'équipe.

Julie Bièvre et Céline Dias,
psychomotriciennes

Cet outil est un plus pour le travail pluridisciplinaire du CAMSP et une fois les regards croisés avec d'autres champs de compétences et d'autres évaluations



Présentation de l'accueil Arc-en-Ciel

Depuis l'année 2017, au sein du CAMSP Paris-Nord nous proposons chaque semaine un accueil parents-bébés porteurs d'une trisomie 21 qui viennent d'être admis au CAMSP. Trois professionnelles encadrent ce groupe : Laetitia, éducatrice de jeunes enfants, Elisa, psychomotricienne et Cécile, orthophoniste (présence une fois par mois au sein du groupe).



Cet accueil vise à :

- Permettre aux familles de bénéficier d'un espace où faire connaissance, parler de leurs expériences, de leurs questionnements à propos du développement de leur enfant et de leur quotidien. Proposer des moments de partage aux familles avec leur enfant autour de jeux adaptés, dans un lieu « contenant » et encadré par les professionnelles.

Aider les parents à repérer et enrichir les tentatives de jeux et de communication de leur enfant, les contextes favorisant l'échange (installation et cadre, messages courts et répétés, commenter, imiter l'enfant, utilisation des signes...).



- Avoir un regard sur le développement des enfants, et ainsi apporter des éléments pour élaborer le projet de l'enfant après le groupe.

- Accompagner les parents dans leurs questionnements, répondre à leurs interrogations autour de thèmes repérés : respect du rythme (quotidien et temps de latence), alimentation, motricité, éveil/jeux, communication, échange autour de la différence.

Au cours de cet accueil, nous proposons des jeux adaptés aux enfants (selon leur âge et niveau de développement), afin de favoriser leur évolution sur différents plans :

- **Moteur** : installation et posture, favoriser l'accès aux différentes étapes motrices (retournement, position assise, déplacement...)
- **Cognitif** : favoriser le passage du stade oral aux autres modes d'exploration et manipulations pré-logiques (exploration causes à effet : vider/remplir, rentrer/ne rentrer pas) ; favoriser l'accès à la permanence de l'objet (coucou/caché...)

- **Communication** : développer les compétences sociales (poursuite du regard, imitation, attention conjointe, l'élan à la communication...), la communication non verbale (mimiques, utilisation de signes, images...) et verbale (rythme, intonation, vocalise, babil...).

- **Stimulations bucco-faciales** : massages du visage pour prévenir du bavage, hygiène nasale, prise des repas et boisson (matériel adapté, conseils)

- **Sensoriel** : massage du corps, éveiller les différents sens (notamment auditifs, tactiles et visuels).

Généralement, les familles sont accueillies pendant 6 mois au sein du CAMSP pour ensuite bénéficier, le plus souvent, de suivis individualisés en fonction des besoins repérés de l'enfant ainsi que ceux de sa famille.

*Laetitia Franquet,
Cécile Mercy-Ferrier,
Elisa Bodelle*





Rappel 2024

L'association Les Jours Heureux modernise l'accès au Lien en privilégiant la dématérialisation.

Les prochains numéros pourront vous être envoyés par courriel. Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer celui-ci à l'adresse suivante :

lienljh@lesjoursheureux.asso.fr

le Lien

Bulletin de liaison
de l'association
"les jours heureux"



Siège :

20, rue Ribéra - 75016 PARIS

Tél : 01 42 24 91 79

Fax : 01 45 24 62 78

Courriel : ljh@lesjoursheureux.asso.fr

Association loi 1901,

reconnue d'utilité publique

Siret 311 209 589 00127 – NAF 8720 A

Credits photos : Les Jours Heureux - Shutterstock